

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 12bis/2021

le 8 décembre 2021

Complément de réponse à l'interpellation du groupe PLR par l'intermédiaire de M. François Costa (PLR) « Quel degré de préparation de la commune de La Tour-de-Peilz face aux cyberattaques ? ».

10.03-2111-Reponse-12bis\_2021-Interpellation-PLR-Costa-Cybersecurite-compl.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Introduction

La Municipalité a répondu lors de la séance du Conseil communal du 3 novembre aux questions du groupe PLR posées par l'intermédiaire de M. François Costa dans son interpellation déposée lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre.

M. Costa s'est déclaré non satisfait de cette réponse et a posé les deux questions complémentaires suivantes à la Municipalité, auxquelles les réponses circonstanciées sont données ci-dessous.

Ceci car comme précisé dans sa réponse municipale n° 12/2021, le détail des mesures déployées en lien avec la gestion de la cybersécurité n'est pas communiqué pour des raisons de sécurité. La Commission de gestion, soumise au secret de fonction, pourra le cas échéant être informée plus en détail.

### 2. Questions et réponses

2.1 *Si ce soir, un hacker décide d'allumer son ordinateur et de tester la robustesse du réseau communal, est-ce que l'administration communale est prête à réagir ?*

La Commune est connectée à Internet à travers le réseau informatique du Canton. De ce fait, une sécurité à deux niveaux est en place, à savoir que :

- grâce aux systèmes sophistiqués de son centre de surveillance informatique (Security Operation Center) à Renens, le Canton surveille en continu le trafic internet entrant et sortant. De ce fait, une tentative d'attaque sera notifiée à l'Unité informatique de la Commune après sa détection ;
- de son côté, la Commune dispose de deux "firewalls" redondants (pare-feux, définissant les types de communications autorisées et contrôlant les flux de données) secondés d'une solution "reverse proxy" et autre firewall (filtrage du trafic et amélioration de la sécurité des serveurs) de fabricants réputés, récents et régulièrement mis à jour qui représentent une deuxième respectivement troisième barrière contre une éventuelle tentative d'intrusion.



Finalement, l'Unité informatique dispose d'un propre service de piquet qui pourra réagir rapidement et en conséquence.


2.2 *Est-ce que la Municipalité et l'administration communale disposent d'un plan de défense en cas de cyberattaques ?*

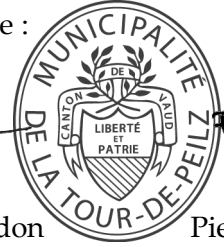
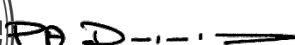
L'Unité informatique du Service des finances a mis sur place une procédure interne comprenant des mesures techniques et organisationnelles afin de pouvoir réagir dans le cas d'une cyberattaque.

Une fois les premières mesures techniques urgentes mises en place par l'Unité informatique, la cellule Cybercrime de la Police cantonale sera contactée, qui assistera la Commune dans ses démarches et impliquera les experts du Security Operation Center du Canton.

Au budget 2022 sont par ailleurs prévues différentes améliorations techniques permettant d'accélérer la reprise de l'activité suite à un éventuel incident majeur, en complément aux mesures préventives mises en place à ce jour.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire :

Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 22 novembre 2021